

SALLES-LA-SOURCE

Des représentants de l'association Ranimons la cascade attendaient, hier, le délibéré suite à la comparution du gérant de la SARL société hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source, le 31 janvier dernier. L'homme a été reconnu coupable de présentation de comptes inexacts et condamné à une amende de 9 000 € avec un sursis partiel de 6 000 € et à une interdiction d'exercer cette activité professionnelle pendant 3 ans. Le tribunal a scrupuleusement suivi les réquisitions du parquet.